



Délai référendaire: 8 octobre 2020

Arrêté fédéral portant approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et la Suède

du 19 juin 2020

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)¹,
vu le message du Conseil fédéral du 6 novembre 2019²,
arrête:

Art. 1

¹ Le protocole du 19 juin 2019³ modifiant la Convention du 7 mai 1965 entre la Confédération suisse et le Royaume de Suède en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune⁴ est approuvé.

² Le Conseil fédéral est autorisé à le ratifier.

¹ RS 101

² FF 2019 7039

³ RO... ; FF 2019 7049

⁴ RS 0.672.971.41

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

Conseil national, 19 juin 2020

La présidente: Isabelle Moret

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des Etats, 19 juin 2020

Le président: Hans Stöckli

La secrétaire: Martina Buol

Date de publication: 30 juin 2020⁵

Délai référendaire: 8 octobre 2020

⁵ FF 2020 5573